



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1994/SR.46
25 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond pour 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 46e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 27 juillet 1994, à 10 heures

Président : M. BUTLER (Australie)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite)

- c) APPLICATION DES CONCLUSIONS ADOPTEES D'UN COMMUN ACCORD AU COURS
DU DEBAT QUE LE CONSEIL A CONSACRE EN 1993 AUX QUESTIONS DE
COORDINATION RELATIVES i) A LA COORDINATION DE L'ASSISTANCE
HUMANITAIRE : SECOURS D'URGENCE ET POURSUITE DU RELEVEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT (suite)

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES ORGANES
SUBSIDIAIRES, CONFERENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

/...

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

SOMMAIRE (suite)

- c) APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)
- e) PROMOTION DE LA FEMME (suite)
- i) DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (suite)
- j) DEVELOPPEMENT CULTUREL (suite)

SOUVERAINETE PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN ET LES AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

QUESTIONS DE COORDINATION

- a) RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION
- b) COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE
- c) COLLABORATION MULTISECTORIELLE CONCERNANT L'OPTION "TABAC OU SANTE"

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

QUESTIONS DE LA PROCLAMATION DE L'ANNEE 1998 ANNEE INTERNATIONALE DE L'OCEAN

QUESTION DE LA PROCLAMATION DE L'ANNEE 1995 ANNEE INTERNATIONALE DU MILLENAIRE DE L'EPOPEE KIRGHIZE DE MANAS

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

La séance est ouverte à 10 h 30.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite)

- c) APPLICATION DES CONCLUSIONS ADOPTEES D'UN COMMUN ACCORD AU COURS DU DEBAT QUE LE CONSEIL A CONSACRE EN 1993 AUX QUESTIONS DE COORDINATION RELATIVES i) A LA COORDINATION DE L'ASSISTANCE HUMANITAIRE : SECOURS D'URGENCE ET POURSUITE DU RELEVEMENT ET DU DEVELOPPEMENT (suite) (E/1994/L.35 et L.16)

Le PRESIDENT appelle l'attention sur le projet de décision E/1994/L.35, qui est fondé sur les consultations informelles tenues sur le projet de décision E/1994/L.16.

Le projet de décision E/1994/L.35 est adopté.

Le projet de décision E/1993/L.16 est retiré.

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFERENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

- c) APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (E/1994/L.36)

Le PRESIDENT appelle l'attention sur le projet de résolution E/1994/L.36, intitulé "Assistance au peuple Palestinien".

Le projet de résolution E/1994/L.36 est adopté.

M. EL MOAKAF (Jamahiriya arabe libyenne), expliquant sa position, signale que sa délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution mais ne souscrit pas à l'alinéa du préambule se félicitant des résultats de la Conférence de Washington. La paix dans la région ne peut être établie que par la création d'un Etat palestinien indépendant conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. L'accord actuel permettra une expansion du territoire israélien aux dépens du peuple arabe ainsi que la dissémination d'armes chimiques et d'armes de destruction massive dans l'ensemble de la région, sans parler des violations continues des droits de l'homme.

e) PROMOTION DE LA FEMME (suite) (E/1994/L.30)

Le PRESIDENT signale que la Côte d'Ivoire, le Mali et la Roumanie se sont joints aux auteurs du projet de résolution E/1994/L.30.

Le projet de résolution E/1994/L.30 est adopté.

i) DECENNIE INTERNATIONALE DE PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (suite) (E/1994/L.24/Rev.1)

Le PRESIDENT signale que le Royaume-Uni et l'Espagne se sont joints aux auteurs du projet de résolution E/1994/L.24/Rev.1.

Le projet de résolution E/1994/L.24/Rev.1, tel que révisé, est adopté.

j) DEVELOPPEMENT CULTUREL (suite) (E/1994/L.25)

Le projet de résolution E/1994/L.25 est adopté.

SOUVERAINETE PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN ET LES AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPES (A/49/169-E/1994/73)

M. TRUMAN (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) souligne que la note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien occupé, contenue dans le document A/49/169-E/1994/73, a été demandée au paragraphe 5 de la résolution 48/212 de l'Assemblée générale. La nature et l'ampleur des répercussions des colonies de peuplement israéliennes sont manifestes et M. Truman espère que le rapport aidera le Conseil dans son examen.

Projet de résolution E/1994/L.34

M. AWAAD (Egypte) rappelle que le texte du projet de résolution concerne les répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien. Ce point est à l'ordre du jour du Conseil depuis quelque temps, conformément à de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la question, la dernière en date étant la résolution 48/212 de l'Assemblée générale.

QUESTIONS DE COORDINATION (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91)

- a) RAPPORTS DES ORGANES DES COORDINATION (A/49/16, Partie I, E/1994/4, E/1994/19)
- b) COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE (E/1994/98)
- c) COLLABORATION MULTISECTORIELLE CONCERNANT L'OPTION "TABAC OU SANTE" (E/1994/93)

Mme AGGREY-ORLEANS [Président, Comité du programme et de la coordination (CPC)] précise que le rapport sur la première partie de la session du Comité du programme et de la coordination (CPC) figure dans le document A/49/16 (Partie I). S'agissant du rôle du CPC dans l'évaluation, le cycle de planification régissant encore le programme de travail des Nations Unies comporte quatre phases. Les deux phases prospectives de la planification à moyen terme et de la programmation et budgétisation biennales déterminent les travaux que l'Organisation des Nations Unies va réaliser. Ces deux phases sont suivies des phases rétrospectives d'examen et d'évaluation, durant lesquelles des rapports sont présentés à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du CPC, ces rapports permettant aux Etats Membres de déterminer si les travaux ont été réalisés conformément au mandat et ont atteint leurs objectifs. Durant les premières années, le CPC s'est contenté d'évaluer les programmes dans les secteurs économique et social, mais récemment il a aussi procédé à l'évaluation des travaux dans les secteurs humanitaire et politique. En 1993, il a réalisé une évaluation d'ensemble des travaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et, en 1994, il a réalisé la première partie de l'évaluation approfondie de la phase de démarrage des opérations de maintien de la paix.

Lors de son examen du rapport annuel du Comité administratif de coordination, le CPC s'est intéressé surtout aux questions concernant les flux de ressources et le financement pour le développement, outre la nécessité de maintenir l'élan généré par la Conférence sur l'environnement et le développement. La grande disparité existant entre les pertes encourues par les pays invoquant l'Article 50 de la Charte des Nations Unies et l'aide

fournie à ces pays par la communauté internationale a retenu aussi l'attention du Comité.

Le Comité réaffirme l'importance d'une coordination efficace au sein du système des Nations Unies, reconnaît que la coordination doit concerner les questions de fond et souligne la nécessité d'un renforcement de la coordination au niveau des pays. Le rôle qu'il doit lui-même jouer dans le domaine de la coordination constitue un élément central de son mandat. Le Comité pourrait aider le Conseil économique et social à s'acquitter de ses fonctions de coordination en s'occupant entre autres de la programmation et de la définition des priorités.

Après examen du rapport du Corps commun d'inspection sur la composante civile des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des missions apparentées, le CPC a souscrit à l'analyse des problèmes relevés à cet égard. Il a souligné qu'il fallait s'employer encore davantage à assurer la sécurité du personnel civil de ces opérations.

Malgré des progrès considérables dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes, les Etats Membres se heurtent à des difficultés pour évaluer l'incidence effective de la mise en oeuvre des politiques et programmes des Nations Unies. Le retard persistant avec lequel sont publiés les documents ne facilite pas la situation et le CPC espère ardemment que le Secrétariat fera face à cet enjeu.

En conclusion, Mme Aggrey-Orleans recommande que le Conseil adopte le rapport du CPC sur les travaux de la première partie de sa trente-quatrième session et approuve les conclusions et recommandations qu'il contient.

Mme THOMSON (Directeur, Bureau des services généraux), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/1994/98), rappelle que le Conseil économique et social est saisi de la question des services d'informatique aux Nations Unies depuis 1991. Bien que les progrès aient été lents au départ en raison de la nécessité de faire face aux besoins avec les ressources existantes, l'objectif d'un accès facile aux systèmes et services d'information des Nations Unies commence à prendre corps. En outre, un bond en avant considérable a été réalisé en ce qui concerne la technologie des CD-ROM et l'utilisation

d'Internet. Internet présente l'inconvénient de ne pas pouvoir être utilisé sans formation et tous les Etats Membres n'ont pas accès à un site.

Sur le front de la coordination, un Comité de la coordination des systèmes d'information a été constitué afin de mettre en évidence des normes et pratiques communes. A l'avenir, il serait utile que ce Comité adopte un calendrier biennal d'établissement des rapports.

M. URANGA (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) présente le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la collaboration sectorielle concernant l'option "tabac ou santé" (E/1994/83). Depuis le début des années 70, l'Assemblée mondiale de la santé s'est inquiétée dans ses résolutions de l'accroissement du nombre de décès dus au tabac au niveau mondial. On s'attend que le chiffre de 3 millions de décès avancé actuellement passe à environ 10 millions d'ici à 2020. Sept millions de ces décès auront lieu dans les pays en développement. L'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale ont estimé que 500 millions de personnes - représentant 10 % de la population mondiale actuelle - mourront victimes directement ou indirectement du tabac. En 30 ans, les morts prématurées dues au tabac dépasseront le nombre estimé de morts dues au SIDA, à la tuberculose et aux complications à la naissance.

Compte tenu du mandat de la CNUCED dans le domaine des produits de base et de la nécessité d'examiner les ajustements économiques que les pays devront réaliser pour mettre en oeuvre la résolution 1993/79 du Conseil sur la collaboration multisectorielle concernant l'option "tabac ou santé", un centre de liaison a été désigné au sein de la Conférence pour assurer la coordination et le suivi des tâches demandées par la résolution. Eu égard aux recommandations formulées par le Comité administratif de coordination (CAC), le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques a adressé une lettre à tous les organismes et organisations concernés leur demandant, entre autres, d'élaborer des plans de travail individuels définissant leur contribution à la collaboration multisectorielle concernant l'option "tabac ou santé".

Le rapport du Secrétaire général résume les réponses reçues de ces organisations et organismes internationaux au 30 avril 1994. Sur les 36 organismes et programmes contactés, 20 ont répondu et 6 ont soumis des plans de travail ou l'équivalent. Le centre de liaison a aussi contacté 31 organisations inter gouvernementales - il avait reçu 31 réponses au 30 avril 1994 - et 60 organisations internationales non gouvernementales (ONG). Toutes les organisations contactées se sont félicitées de l'adoption de la résolution 1993/79 et ont manifesté un vif intérêt pour une coopération avec le centre de liaison. La collecte et le traitement des réponses, commencées en janvier 1994, se poursuivent. Toutes les activités de coordination urgentes envisagées par le centre de liaison ont été réalisées ou sont en cours; cependant, le centre doit engager les discussions nécessaires avec les donateurs potentiels afin d'obtenir les financements voulus.

Comme suite à la préparation du rapport, un grand nombre d'institutions et ONG nationales ont soumis des propositions pour une action future ou ont fourni des contributions pour la formulation d'un plan d'action multisectoriel des Nations Unies sur le tabac et la santé. L'OMS, la Banque mondiale, le Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies, l'American Cancer Society, l'Union européenne, la Commission internationale pour la prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie et l'Union internationale contre le cancer ont adopté des principes directeurs et des plans d'action détaillés. Des plans d'action prévoyant de décourager le tabagisme par des politiques fiscales ont été mis en oeuvre au Canada et dans l'Etat de Californie et se sont déjà révélées extrêmement efficaces. Les recettes fiscales ainsi collectées sont utilisées pour la réalisation de campagnes de sensibilisation contre le tabac ou bien pour les soins et la recherche médicale. Ces organisations encouragent aussi les interdictions de la publicité sur les cigarettes; les mises en garde sur les paquets de cigarettes; les lois anti-tabac; les actions techniques, financières et administratives pour aider les planteurs de tabac à diversifier leurs cultures; les programmes d'éducation sanitaire et les dispositions législatives interdisant la vente de tabac aux moins de 19 ans.

Les implications transfrontières du problème du tabagisme sont de plus en plus apparentes. Avec l'expansion des échanges qui a fait suite à l'aboutissement des négociations du GATT, les mesures fiscales prises par les pays nord-américains et européens pour réduire la consommation ont été entravées par les campagnes de publicité en faveur du tabac dans d'autres pays. Il faut espérer que l'on pourra un jour se servir de ces campagnes pour lutter contre le tabagisme.

M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) s'inquiète du retard permanent de la documentation pour les sessions du Comité du programme et de la coordination (CPC). La délégation russe estime que le CPC doit continuer à se réunir deux fois par an. Il doit examiner les questions relatives aux programmes avant la session du Conseil économique et social et les questions budgétaires avant la session de l'Assemblée générale. Des liens plus étroits doivent être établis entre les débats qui se tiennent au CPC et les délibérations du Conseil. Par exemple, les aspects des questions examinées durant les débats du Conseil sur la coordination qui ont trait aux programmes devraient être étudiés durant la première partie des sessions du CPC. Des liens plus étroits doivent aussi être établis entre les fonctions de coordination du Conseil et du CPC.

S'agissant de la coopération internationale dans le domaine de l'informatique, M. Kudryavtsev estime que les activités du Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information ont été utiles. La décision de mettre fin aux activités du Comité sans consultation préalable des Etats Membres est contraire à la résolution 1992/60 du Conseil. Elle fait obstacle à la coordination dans le domaine de l'informatique ainsi qu'à l'accès au système d'information des Nations Unies.

La délégation russe constate avec préoccupation que le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/1994/98) ne fait pas mention des principaux utilisateurs finals du système d'information des Nations Unies, à savoir les Etats Membres. Elle souhaiterait avoir des éclaircissements sur les voies que le Secrétariat peut utiliser pour transmettre des informations aux Etats membres et voudrait savoir aussi si la cessation des activités du Comité consultatif risque de

réduire le volume des informations fournies. Il serait aussi utile de savoir si les ressources qui ont été réservées pour ce Comité seront réaffectées.

Mme BOHN (États-Unis d'Amérique) annonce que l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Erythrée, l'Estonie, la Fédération de Russie, le Japon, le Pakistan et le Sénégal présenteront un projet de résolution au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions de coordination : collaboration multisectorielle concernant l'option 'tabac ou santé'".

M. KHAN (Pakistan) note que le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/1994/98) très dit peu de choses des consultations avec les missions permanentes, probablement parce qu'il n'y en a pas eu. M. Khan voudrait savoir pourquoi le Secrétariat n'a pas été en mesure d'établir un processus de consultation alors que cela lui a été demandé par trois résolutions du Conseil. Il souhaiterait plus d'informations sur l'emplacement et la dotation en effectifs du centre de coordination pour l'ensemble des services nécessaires aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les missions permanentes à Genève ne semblent pas connaître l'existence d'un tel centre de coordination. M. Khan se demande pourquoi elles n'en ont pas été informées. Renvoyant au paragraphe 18 du rapport, il demande pourquoi l'installation du serveur Internet Gopher a pris du retard au Bureau des services généraux. Il note que l'Union internationale des télécommunications (UIT) a installé un programme de ce type il y a un an sans problème. L'accès des missions permanentes au réseau Internet à New York est assez limité car il dépend du service du courrier électronique (e-mail). M. Khan se demande pourquoi il n'est pas possible d'établir un système Internet auquel les missions permanentes auraient un accès direct. L'UIT n'a pas de problème à cet égard.

En général, les délais sont indiqués dans le rapport par les mots "aussitôt que possible" ou "en cours de"; on ne peut pas dire pourquoi, après trois années, les délais ne peuvent pas être précisés. Le paragraphe 31 concernant l'accès des pays en développement au réseau Internet ne fait que répéter une évidence. Il serait beaucoup plus intéressant d'indiquer quelles mesures l'Organisation des Nations Unies prévoit pour améliorer l'accès des

pays en développement, soit par le biais du Secrétariat soit par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le traitement hâtif dont fait l'objet le système de disque optique des Nations Unies au paragraphe 37 est surprenant. Le Secrétariat aurait dû fournir des informations sur ses projets d'amélioration du système en question afin de le rendre accessible à tous les pays membres dans le proche avenir. Le paragraphe 49 ne fait que répéter sous une autre forme les informations déjà contenues dans les résolutions pertinentes.

M. MARTYNENKO (Ukraine) souligne l'importance de l'informatique pour les pays en transition comme l'Ukraine, qui pourraient utiliser les dernières technologies de l'information pour faire face aux problèmes économiques et sociaux. L'aide internationale aux pays en transition devrait être axée avant tout et surtout sur le développement des nouvelles technologies de l'information.

M. COSTA (Brésil) souligne que la résolution 1993/79 du Conseil sur la collaboration multisectorielle concernant l'option tabac ou santé met en avant le rôle des plans nationaux pour lutter contre le tabagisme ainsi que l'importance de l'atténuation des incidences socio-économiques d'une réduction de la production de tabac sur les pays producteurs. La délégation brésilienne appuie sans réserve l'approche définie dans la résolution.

Jusqu'ici, la résolution n'a eu que des résultats peu convaincants. D'une part, un centre de coordination du système des Nations Unies a été établi assez rapidement et des plans ont été soumis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et de l'agriculture (FAO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En revanche, ces diverses organisations n'ont pas encore beaucoup collaboré entre elles. Il est aussi regrettable que des ressources si peu importantes soient consacrées à ce problème et notamment aux activités destinées à faire face à l'incidence socio-économique de la réduction de la demande de tabac. Le plus regrettable est que l'on ait déplacé les priorités au détriment des stratégies

nationales d'ensemble prônées dans la résolution 1993/79 et au profit de stratégies internationales d'ensemble décrites au paragraphe 84 du rapport.

La délégation brésilienne se félicite que la FAO, la CNUCED et l'ONUDI soient prêtes à aider les Etats Membres à faire face à l'incidence socio-économique de la réduction de la demande de tabac. Une diminution de la demande pourrait entraîner pauvreté et malnutrition dans les populations vivant de la production de tabac. Comme l'a souligné la FAO, cela pose un plus grand risque pour la santé que l'utilisation du tabac lui-même. La délégation brésilienne espère que la FAO, la CNUCED et l'ONUDI collaboreront encore dans ce domaine, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1993/79 du Conseil. Une telle action concertée serait très utile dans la perspective de l'élaboration de plans multisectoriels d'ensemble dans les pays producteurs. La délégation brésilienne espère que les ressources extrabudgétaires nécessaires seront fournies dans ce contexte.

Le PRESIDENT croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa trente-quatrième session [A/49/16 (Partie I)], du rapport sur les travaux de la vingt-septième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination tenue le 27 octobre 1993 (E/1994/4) ainsi que du rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1993 (E/1994/19).

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL

M. BUNCH (Département de la coordination des politiques et du développement durable) présente le rapport du Secrétaire général sur les modalités d'établissement des rapports économiques et sociaux et des rapports connexes (E/1994/88). Ce rapport a été soumis en application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale concernant la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Il analyse le problème de la documentation du point de vue du Secrétaire général et du Secrétariat. Il résume plusieurs mesures prises par le passé et, au paragraphe 20, recommande

un certain nombre de mesures au Conseil qui pourraient être appliquées de manière flexible. Ces mesures n'ont rien de très novateur ni de très radical, mais elles représentent, d'après M. Bunch, un pas dans la bonne direction.

M. DUGAN (Etats-Unis d'Amérique) se félicite de l'action spécifique engagée par le Secrétariat en réponse à la résolution 48/162. La délégation des Etats-Unis croit comprendre également que les mesures proposées dans le rapport sont des principes directeurs et ne doivent pas être appliquées de manière rigide. La délégation des Etats-Unis se féliciterait de toute action que prendrait le Conseil aussi rapidement que possible, compte tenu en particulier des observations du Président du CPC sur les problèmes entraînés par les retards dans la préparation de la documentation.

M. DOUJAK (Observateur de l'Autriche) se félicite de la brièveté du rapport et des recommandations d'action pratique qu'il contient. S'agissant de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, il souligne la nécessité de communiquer aux pays membres des informations adéquates concernant le contrôle du volume de la documentation. La délégation autrichienne appuie donc une approche flexible en matière de contrôle et de limitation de la documentation. Elle se félicite aussi de la suggestion concernant les rapports intégrés et souligne, en particulier, la nécessité de mettre en évidence des domaines où des rapports conjoints pourraient être soumis aux organismes intergouvernementaux. La délégation autrichienne et d'autres délégations présenteront un projet de résolution concernant les recommandations formulées par le Secrétariat, à propos duquel elles souhaiteraient l'avis des autres délégations.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie), parlant au nom des Etats membres du Groupe des 77, félicite le Secrétariat de la brièveté et de la qualité du document E/1994/88. Si sa délégation peut accepter certaines recommandations contenues dans le rapport, elle émet des réserves quant à d'autres, en particulier la proposition tendant à demander des rapports oraux plutôt que des rapports écrits. Il importe de garder la trace écrite de certains débats.

QUESTION DE LA PROCLAMATION DE L'ANNEE 1998 ANNEE INTERNATIONALE DE L'OCEAN
(E/1994/17; E/1994/L.39)

M. WERTHEIN (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) décrit les raisons de l'adoption par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de sa résolution 2.5, contenue dans l'annexe du document E/1994/17 et demandant que l'année 1998 soit proclamée Année internationale de l'océan. La gestion intégrée des espaces côtiers et océaniques et les utilisations multiples des ressources de l'environnement marin dépendent de l'accès à l'information, de l'amélioration de l'éducation du public et de la prise de conscience des milieux scientifiques, comme cela est souligné dans la Déclaration de Rio et Action 21. La coopération internationale concernant la gestion des océans est aussi importante dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La participation de scientifiques, gestionnaires et responsables nationaux est indispensable pour assurer une incidence positive à long terme aux activités entreprises en 1998.

Une présentation écrite de l'UNESCO contenant des précisions sur son projet d'Année internationale de l'océan est mise à la disposition des délégations dans la salle de réunion.

Mme MENDES (Portugal), présentant le projet de résolution E/1994/L.39, annonce que les délégations ci-après se sont jointes aux auteurs : Allemagne, Angola, Australie, Bangladesh, Egypte, Fédération de Russie, Grèce, Irlande, Pakistan, Sri Lanka.

Il est impératif d'assurer la gestion la plus efficace possible des ressources océaniques afin d'arriver à un développement durable, compte tenu en particulier de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La proclamation de l'année 1998 Année internationale de l'océan encouragera une meilleure compréhension de l'influence de l'environnement marin et de la croissance démographique dans les zones côtières sur l'écosystème mondial.

Le Portugal est, de par sa géographie et son histoire, relié à l'espace marin et il prévoit d'organiser une exposition internationale à Lisbonne en 1998 sur le thème "Les océans, un héritage pour l'avenir".

Mme Mendes demande instamment que soit adopté à l'unanimité le projet de résolution contenu dans le document E/1994/L.39.

M. YE Dabo (Chine) dit que sa délégation appuie le projet de résolution examiné. La proclamation de 1998 comme Année internationale de l'océan permettra de susciter un plus grand intérêt pour les espaces océaniques partout dans le monde, encouragera une augmentation des investissements dans les activités concernant les océans et facilitera l'échange d'informations entre les membres sur les questions pertinentes. La Chine a pris en compte les préoccupations liées à l'océan dans ses politiques et plans nationaux.

QUESTION D'UNE ANNEE INTERNATIONALE DU MILLENAIRE DE L'EPOPEE KIRGHIZE DE MANAS (E/1994/18; E/1994/L.31)

M. ATABEKOV (Observateur du Kirghizistan), prenant la parole en application de l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social, présente le projet de résolution E/1994/L.31 sur la question d'une année internationale du millénaire de l'épopée kirghize de Manas et annonce que le Bhoutan et le Costa Rica se sont joints aux auteurs. Il souligne que les premiers mots du préambule, "Le Conseil économique et social", doivent être remplacés par les mots "L'Assemblée générale".

Il rappelle que le thème central de l'épopée kirghize de Manas a été l'unité nationale, la fraternité et la coexistence harmonieuse de l'ensemble des peuples du monde et qu'elle se fait ainsi l'écho des buts et objectifs ultimes de l'Organisation des Nations Unies. La proclamation de 1995 Année internationale du millénaire de l'épopée kirghize de Manas permettrait de rappeler les idéaux de l'Organisation des Nations Unies. La délégation kirghize remercie l'UNESCO de bien vouloir jouer le rôle de chef de file pour cette année internationale et espère qu'elle prendra les initiatives pratiques qui s'imposent. M. Atabekov souhaite que le projet de résolution, qui n'a pas d'incidence financière, soit adopté par consensus.

M. SUTOYO (Indonésie) rappelle qu'il existe aussi dans son pays de nombreuses épopées nationales et locales et reconnaît qu'une épopée peut effectivement servir de témoignage de la langue, de la littérature et des traditions culturelles et religieuses d'un peuple. Bien que la délégation

indonésienne apprécie l'effort fait pour appeler l'attention de la communauté internationale sur cette épopée afin de faire progresser certains idéaux et valeurs, elle émet néanmoins des réserves quant à la présentation du projet de résolution et à son contenu.

M. KARSLIOGLU (Observateur de la Turquie), se félicitant du projet de résolution, note que l'épopée de Manas constitue un ouvrage littéraire et historique unique et qu'elle consacre des idéaux qui devraient être partagés et compris par la communauté internationale.

M. WERTHEIN (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) précise que la célébration du millénaire de l'épopée kirghize de Manas est l'un des anniversaires auxquels l'UNESCO sera associé en 1994-1995. L'UNESCO prévoit un colloque sur ce thème en juillet 1995 qui réunira des universitaires de diverses régions du monde.

M. GULEY (Ukraine) dit que sa délégation appuie le projet de résolution E/1994/L.31.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (E/1994/L.27 et L.40)

Le PRESIDENT précise que le projet de résolution E/1994/L.27 sur le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social ainsi que le projet de résolution E/1994/L.40 sur le débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de 1995 du Conseil ont fait tous deux l'objet de larges consultations et d'un large accord.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie) fait savoir qu'il a été convenu dans le cadre des consultations de faire de l'actuel alinéa e) du paragraphe 8 l'alinéa b) de ce paragraphe dans le document E/1994/L.27 et de renuméroter les autres alinéas en conséquence.

M. DUGAN (Etats-Unis d'Amérique) déclare, à propos du document E/1994/L.40, que, pour autant qu'il puisse se souvenir, le Conseil a pour pratique de décider à sa session d'organisation quel sera le thème principal de son débat de haut niveau pour la session de fond se tenant plus tard dans l'année.

Le PRESIDENT signale que le Conseil aborde un thème nouveau avec le débat sur les activités opérationnelles et qu'il n'est pas lié dans ce contexte par la pratique visée par le représentant des Etats-Unis.

La séance est levée à 12 h 30.